

vement éclatât dans cette ville le 11 juin 1870, à l'époque des examens. On put craindre aussi des troubles à Ngan King, Yang Tcheou et Tchen Kiang; l'énergie du vice-roi MA SIN-YI avait fait sans aucun doute avorter ses projets à Nan King.

Le 24 juin, les représentants à Pe King des Puissances étrangères adressèrent au Prince Koung une note collective de protestation. Le 27, le Prince Koung accusait réception de cette note à laquelle il répondait que Tch'oung Heou, à la suite des réclamations des consuls, avait pris des mesures pour assurer la sécurité des étrangers et que le Yamen avait donné des instructions aux autorités provinciales pour protéger les Européens résidant dans leur juridiction et pour punir avec toute la rigueur des lois les auteurs de désordre. Comme suite à la note des Légations, le Chargé d'affaires de France, M. de Rochechouart, envoya le 25 une lettre au Prince Koung qui y répondit le 26 juin en donnant avis des instructions données aux gouverneurs-généraux et aux gouverneurs de provinces, et de la désignation de Tch'oung Heou comme Commissaire chargé de se rendre en France; le prince déplorait la mort des victimes du 21 juin et annonçait qu'un décret du 30 juin avait donné l'ordre à Tseng Kouo-fan, Gouverneur-général du Tche Li, d'aller à T'ien Tsin où il ne manquerait pas de châtier les coupables et de faire reconstruire les églises et les édifices détruits; le sort des Sœurs de la Charité était digne de pitié et M. de Rochechouart voudrait bien donner leurs noms, pour qu'il soit accordé des compensations; le gouvernement craignait de voir souffrir ses relations amicales avec la France et c'est pour cela qu'il a désigné Tch'oung Heou pour se rendre à Paris pour présenter les excuses de son gouvernement; l'affaire de T'ien Tsin n'a été qu'un mouvement du peuple surexcité pendant une journée; il sera calmé en peu de temps et les relations seront plus amicales que jamais.

A Tch'oung Heou, TCH'ENG LIN était donné par un édit du 28 juin pour successeur dans la Surintendance des Trois Ports du Nord. Ces fonctions furent abolies dès octobre-novembre 1870 et un édit de novembre-décembre décida